

***Les Règles de procédure du Nouveau-Brunswick  
annotées sont lancées !***

***UN OUTIL INDISPENSABLE !***

La toute nouvelle édition de l'ouvrage de référence par excellence, ***Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées / Rules of Court of New Brunswick Annotated*** a été présentée au public pour la première fois à un banquet organisé par l'Association du Barreau canadien - section Nouveau-Brunswick, dans le cadre de sa réunion hivernale à Edmundston au début février. Cette édition est **entièrement bilingue** et, pour la première fois, comprend le **texte intégral** des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, au 1er février 2000.

L'Association tient à remercier très sincèrement **Basile CHIASSON** pour l'énorme travail accompli. Sa contribution à l'avancement de la pratique du droit au Nouveau-Brunswick est fort appréciée. L'AJEFNB tient aussi à souligner de façon spéciale le travail de Charles ZAMA qui a effectué la traduction vers l'anglais de cet ouvrage imposant. Enfin, un gros merci au personnel dévoué du Centre de traduction et de terminologie juridiques de l'Université de Moncton qui s'est chargé de la vérification, de la révision et de la mise en page du texte.

***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET  
SOUPER AU HOMARD***

La prochaine assemblée générale annuelle 2000 de l'Association aura lieu à Bathurst, le **samedi 6 mai prochain, au club de golf Gowan Brae**. On vous promet une journée toute spéciale — un souper au homard suivi d'une soirée sociale — voilà un avant-goût de ce qui mijote ! Un **bloc de chambres** a été réservé pour vous au **Atlantic Host**. Pour vous réserver une chambre, vous n'avez qu'à composer le numéro sans frais **1-800- 898-9292** et préciser que vous êtes membre de l'AJEFNB pour profiter d'un taux préférentiel.

Les assises débiteront à 16 h et seront suivies d'un souper au homard à 18 h. Pour vous réserver une place au banquet, inscrivez-vous dans les meilleurs délais, de préférence **avant** le 28 avril 2000 en composant le 506-853-4151. Les droits d'inscription s'élèvent à 25 \$ par personne. Nous vous invitons à venir en grand nombre !

***VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION***

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle 2000, la prochaine réunion du Conseil d'administration de l'Association aura lieu le **6 mai** prochain, à Bathurst. Si vous souhaitez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à nous en faire part avant la réunion, en composant le 506-853-4151.

## **FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION**

Deux projets soumis aux ministères de la Justice et de Patrimoine canadien par l'AJEFNB, dans le cadre de la sous-enveloppe **PAJLO** (*Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles*) ont été approuvés pour l'année en cours ! Les montants reçus, de l'ordre de 32 450 \$, serviront à la production du **tome 6** du *Recueil d'actes juridiques*, sur le Droit des affaires, et à l'organisation d'un **Symposium sur les droits linguistiques**, prévu pour octobre prochain. L'Association en profite pour **remercier** sincèrement **Patrimoine canadien** et **Justice Canada** pour leur généreuse contribution.

## **DOSSIERS DE REVENDICATION**

**Éducation** — Le 15 février dernier, l'AJEFNB a émis un communiqué de presse annonçant sa décision **de ne pas** participer à la consultation lancée par le ministère de l'Éducation sur les bases du livre vert déposé par le gouvernement. Selon notre président, les bases du livre vert sont tronquées, car le droit constitutionnel à la gestion scolaire de la communauté francophone n'y est même pas mentionné. Selon Luc Desjardins, ce livre vert banalise le droit de gestion en l'assimilant à une question de *détails administratifs*. L'AJEFNB estime qu'il est impossible de tenir une consultation éclairée sur une base qui s'écarte du droit de la communauté francophone à la gestion scolaire exclusive **reconnu** par la constitution.

**Magistrature** — L'AJEFNB a demandé à la ministre fédérale de la Justice, l'hon. **Anne McLellan**, de combler tout poste de juge laissé vacant à la Cour d'appel de la province par une personne apte à entendre l'ensemble des causes en français.

Un ajout à la *Loi sur les langues officielles*, entré en vigueur le 1er juin 1991, stipule au paragraphe 13(1.2) qu'une personne qui est partie à des procédures devant un tribunal, y compris la Cour

d'appel, a le droit d'être entendue par un tribunal qui comprend, sans avoir besoin de traduction, la langue officielle dans laquelle la personne a l'intention de procéder.

L'AJEFNB pense que les Acadiens et Acadiennes de la province pourraient contribuer très positivement à cette cour, non seulement sur le plan linguistique, mais également sur le plan socio-culturel, refléter ainsi la diversité du Nouveau-Brunswick.

## **SERVICES JURIDIQUES**

**Guide juridique** — Simple rappel : vous pouvez obtenir des exemplaires additionnels du *Guide*. L'Association se réserve toutefois le droit de limiter le nombre d'exemplaires distribués.

**Recueil d'actes juridiques** — La production du 6e tome de la collection *Recueil*, sur le **droit des affaires**, est amorcée. L'Association vous invite à lui faire parvenir vos précédents portant sur les affaires, par exemple des contrats de cession de créances comptables, des contrats de ventes conditionnelles, c.-à-d. d'hypothèque mobilière et/ou par débenture, des contrats de vente par conciliation, des ententes de gestion, des contrats d'achat de services ou tout document connexe (Télécopieur : Annie Daneault : 506-473-9087 ou Télécopieur : AJEFNB : 506-853-4152). Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.

## **RECRUTEMENT**

Il n'est jamais trop tard pour devenir membre de l'AJEFNB ! **Vous avez encore le temps de renouveler votre adhésion à l'Association**. Si vous avez égaré votre formulaire d'adhésion, n'hésitez pas à communiquer avec nous et nous nous empresserons à vous envoyer un nouveau formulaire. L'AJEFNB a besoin de votre appui !

## **JURISTE DE L'ANNÉE 2000**

À chaque année, l'AJEFNB décerne le prix de *Juriste de l'année* à une personne qui, de par sa contribution, a eu un impact important sur l'avancement de la pratique du droit au Nouveau-Brunswick. Vous recevrez un formulaire de **mise en candidature** très prochainement. Prenez un moment pour nous suggérer un (ou plusieurs) noms.

## **L'ÉCOLE DE DROIT AU QUATRIÈME**

### **RANG**

### **ENCORE UNE FOIS !**

Eh oui, l'École de droit de l'Université de Moncton s'est encore classée au 4e rang au niveau **national** parmi les 17 facultés de droit évaluées par le magazine *Canadian Lawyer*. Vous vous rappellerez qu'en 1998, l'École de droit se classait au 6e rang et qu'en 1999, elle se classait au 4e. Voilà une performance impressionnante. Le classement est réalisé à partir d'un sondage auprès de personnes récemment diplômées d'une faculté de droit canadienne. Vous vous demandez quelles sont les facultés qui ont devancé l'École de droit dans le classement ? Il s'agit des universités de Calgary, de Toronto et de Victoria. Chapeau !

## **STAGIAIRES**

Les finissants et finissantes 2000 de l'École de droit n'ont pas tous trouvé un cabinet pour effectuer un stage pratique. Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec le doyen de l'École de droit en composant le 506-858-4560.

## **ORDINATEUR USAGÉ**

L'Association demande des soumissions pour un ordinateur 386 usagé (y compris l'écran et le clavier) et une imprimante Deskjet usagée. Renseignements : 506-853-4151.

## **PROFIL D'UN MEMBRE**

**Honoré J. BOURQUE** — Le nom d'Honoré J. Bourque est bien connu dans la province et dans la francophonie canadienne, puisque celui qui le porte a été président de l'Association durant deux ans, de 1996 à 1998. Ce qui est moins connu, en revanche, c'est la grande étendue et diversité de ses accomplissements professionnels et sociaux.

Car avant d'entamer sa carrière d'avocat, il a d'abord été professeur d'histoire, de mathématiques et de géographie durant quatorze ans à l'école secondaire de Rogersville — dans sa région natale — et à la polyvalente Louis-J.-Robichaud de Shédiac. Il était bien qualifié, ayant obtenu son brevet d'enseignement de l'École normale, à Fredericton, puis, de l'Université de Moncton, le B.E.E, le B.A. et enfin la Maîtrise en Éducation, mention histoire et géographie. À deux reprises pendant cette période de sa vie, en 1974 et de nouveau en 1976 (cette fois comme chef d'équipe), il a donné des cours d'été aux enseignants du Togo, en Afrique, dans le cadre d'un programme de coopération de la Fédération canadienne des enseignants. Il a aussi été vice-président du cercle local de l'Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick, membre du sous-comité de géographie du comité d'élaboration des programmes du ministère de l'Éducation et président du comité régional de géographie.

C'est en 1979 qu'il a décidé de changer de carrière et de s'inscrire en droit à l'Université de Moncton. Depuis son admission au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1983, il exerce dans le cabinet LeBlanc Boucher Rodger Bourque, dont il est aujourd'hui un des associés. Pendant onze ans, il a fait office de représentant occasionnel du procureur général du Canada pour la poursuite des infractions à la *Loi sur les pêches* dans la région de Miramichi. Il a été membre du conseil d'administration de l'AJEFNB durant plusieurs années avant, durant et après son mandat à la

présidence, et a été président du comité d'organisation du colloque de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law tenu à Ottawa à l'automne 1998.

Ce passionné de la peinture, des voyages, du ski et de la pêche sportive n'a pas restreint son engagement social à ses activités professionnelles, bien au contraire; nombreux sont les organismes qui ont su profiter de sa sagesse, de son dévouement et de ses compétences durant plusieurs années en tant que dirigeant et conseiller juridique, tels le Club Optimiste de Moncton, la Société historique acadienne et plus récemment la Maison Nazareth, organisme de bienfaisance voué aux sans-abris. Fier de son héritage culturel, il a participé à la fondation de la Fédération des familles acadiennes et préside depuis sept ans la section de la famille Bourque d'Acadie.

Tous ceux qui ont eu la chance de travailler aux côtés d'Honoré ont été frappés par son dévouement, sa persévérance, sa modestie, sa gentillesse, son respect d'autrui et sa culture. La profession juridique et la collectivité acadienne sont privilégiées de l'avoir parmi les leurs.

---

***Le Bref*** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.**

*Président*      Luc Desjardins

*Adresse*        AJEFNB  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton (NB) E1A 3E9

*Téléphone*      (506) 853-4151

*Télécopieur*    (506) 853-4152

*Courriel*        [ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca)

---

### *Symposium sur les droits linguistiques*

#### **L'AJEFNB ORGANISE UN SYMPOSIUM**

L'AJEFNB est très occupée ces jours-ci ! Elle s'affaire à organiser un *Symposium sur les droits linguistiques*, qui aura lieu au cours de la prochaine année. Ce *Symposium* vise à réunir les organismes et intervenants concernés afin d'étudier le régime d'égalité linguistique du N.-B. à la lumière de la jurisprudence récente de la Cour suprême du Canada. L'AJEFNB souhaite perfectionner son projet de *Code des droits linguistiques* inclus dans un document produit par l'Association en mars 1999, intitulé *Proposition en vue de la mise à jour de la législation linguistique au Nouveau-Brunswick*.

Contrairement à ce qui s'est passé au fédéral, la législation linguistique du N.-B. n'a pas, à toute fin pratique, changé depuis l'entrée en vigueur, en 1969, de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* et, en 1981, de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*. Cette situation persiste malgré la publication de plusieurs rapports, dont le rapport Poirier- Bastarache de 1982, et malgré l'émergence de nouvelles obligations constitutionnelles prévues dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'Association est d'avis qu'une mise au point s'impose.

Le comité organisateur du *Symposium* est présidé par Martin Lamoureux, qui est appuyé d'Andrew Bell, de Gérard Snow et de Serge Rousselle. L'Association bénéficie des services de Manon Lavoie, étudiante en droit, pendant une période de huit semaines. Manon appuie les membres du comité organisateur tant sur le plan administratif qu'organisationnel.

#### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

L'assemblée générale annuelle 2000 de l'Association a eu lieu à Bathurst, le 6 mai dernier, au club de golf *Gowan Brae*. Les assises étaient suivies d'un souper au homard – le président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, **Basile Chiasson**, a prononcé quelques mots, ainsi que notre président sortant, **Serge Rousselle**. Son allocution a porté sur le dossier des services de la Gendarmerie Royale du Canada dans le Nouveau- Brunswick. L'Association tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, au succès de cette journée.

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION 2000-2001**

Votre Conseil d'administration n'est plus le même ! **Luc Desjardins** demeure le président pour une autre année et **Serge Rousselle** en demeure le président sortant. Les régions de la province sont représentées par : **Andrew G. Bell** (*Kent- Miramichi*), **Denis Boudreau** (*Péninsule acadienne*), **Louis-Philippe Denis** (*Fundy*), **Jean- Guy Henry** (*Chaleur*), **Larry Landry** (*Restigouche*), **Harold Michaud** (*Westmorland*), **Marylène Pilote** (*Madawaska*), **Lyne Thériault** (*Victoria-Carleton*) et **Nathalie Thibault** (*Fredericton*). Représentant les diverses composantes de l'École de droit de l'Université de Moncton sont **Martin Lamoureux** (*corps professoral*), **Natalie LeBlanc** (*communauté étudiante*) et **Gérard Snow** (*CTTJ*). Les comités permanents sont présidés par **Charles Gervais** (*secrétariat*) et **René Arseneault** (*assises annuelles*). Le dévouement de ces personnes ne passe pas inaperçu et l'Association les remercie sincèrement.

Le Bureau de direction est maintenant composé de **Luc Desjardins** (*président*), de **Serge Rousselle** (*président sortant*), de **Charles Gervais** (*vice- président*), de **Martin Lamoureux** (*trésorier*) et de **Andrew Bell** (*secrétaire*).

### **RESPONSABLES DE DOSSIERS**

Les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB se partagent les dossiers et les divers projets de la façon suivante :

- **Éducation** : Luc Desjardins et Serge Rousselle
- **GRC** : Serge Rousselle
- **Immobilier** : sera décidé au prochain CA
- **Incarcération** : Marylène Pilote
- **Magistrature** : Luc Desjardins
- **Publication des arrêts** : sera décidé au prochain CA
- **Recrutement** : Harold Michaud

- **SAANB - Forum de concertation** : Luc Desjardins et Serge Rousselle comme remplaçant
- **Services juridiques** : sera décidé avant le prochain CA
- **Symposium sur les droits linguistiques** : Martin Lamoureux

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu les 9 et 10 septembre prochains, dans la région de Kent. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à nous en faire part **avant** la réunion.

### **DOSSIERS DE REVENDEICATION**

**Éducation** — L'AJEFNB souhaite ardemment que la nouvelle loi sur l'éducation qui sera adoptée au cours des prochains mois respecte les exigences de l'article 23 de la *Charte*. Vous vous souviendrez qu'un livre vert, qui ignorait complètement ces exigences, avait été déposé l'hiver dernier par le gouvernement Lord. Depuis, le comité Crossman a rendu son rapport. La nouvelle loi est donc prévue pour l'automne. C'est un dossier à suivre.

**Magistrature** — L'Association surveille de près la nomination de juges aux différents tribunaux de la province afin de s'assurer que les personnes nommées puissent s'exprimer en français. À l'heure actuelle, l'AJEFNB s'intéresse particulièrement aux deux nominations qui doivent être faites à la Cour d'appel.

**Services en français de la Gendarmerie Royale du Canada au Nouveau-Brunswick** — La décision récente de la GRC de baisser de « C » à « B » l'exigence relative à l'interaction orale de plusieurs postes de membres au N.-B. viole le droit du public de se faire servir dans la langue officielle de son choix. L'AJEFNB a exhorté la commissaire aux langues officielles, Diane Adams, de donner suite à une plainte déposée auprès d'elle par l'Association, conjointement

avec la SAANB et l'AFMNB. Les trois organismes ont publiquement dénoncé la réduction de la capacité linguistique des postes de gendarmes de la GRC au N.-B.

De son côté, le Commissariat aux langues officielles a depuis déposé son rapport final qui confirme la violation de nos droits linguistiques. C'est un dossier à suivre.

**Incarcération** — L'Association procède à une étude plus approfondie de la situation des femmes francophones incarcérées à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. C'est un dossier à suivre.

**Immobilier** - L'AJEFNB a récemment été saisie d'une situation inacceptable, voire aberrante, qui s'est produite dans la région de Kent, au N.-B. Un avocat-membre nous a informé qu'au moment où il tentait de conclure l'achat d'une propriété pour des clients francophones, il lui a été impossible d'obtenir les actes de transfert **en français** de l'avocat du vendeur, également francophone tout comme ses clients. L'AJEFNB a demandé au Barreau du Nouveau-Brunswick de l'informer de sa politique sur la question des actes de transfert lors de ventes immobilières. Quels droits linguistiques sont prévus pour les clients ? Le Barreau n'a pas encore donné suite à notre requête. C'est un dossier que nous suivons de très près.

## **SERVICES JURIDIQUES**

**Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées** — Des exemplaires sont encore disponibles. Nous vous rappelons que cette édition est entièrement bilingue et comprend le texte intégral des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, au 1er février 2000. Pour vous procurer un exemplaire, communiquez avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151.

**Recueil d'actes juridiques** — La production du 6e tome de la collection *Recueil*, sur le **droit des**

**affaires**, achève. Les membres recevront gratuitement, sous forme électronique, ce tome aussitôt qu'il sera prêt pour diffusion.

**Guide juridique** — Vous pouvez obtenir des exemplaires additionnels du *Guide*. L'AJEFNB se réserve toutefois le droit de limiter le nombre d'exemplaires distribués.

## **SERGE ROUSSELLE EST NOMMÉ DOYEN DE L'ÉCOLE DE DROIT**

C'est le 27 mai dernier que le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton entérinait la nomination de **Serge Rousselle** au poste de doyen de l'École de droit de l'Université de Moncton. Il succède à Michel Doucet, qui a occupé ce poste au cours des cinq dernières années. Toutes nos félicitations et bon succès !

## **JURICOURRIEL**

L'Institut Joseph-Dubuc du Manitoba offre depuis l'automne dernier, par courrier électronique, une série de *points de langue*. Ces *juricourriels* ont pour but de sensibiliser les juristes d'expression française à diverses difficultés ou subtilités du français juridique en contexte de common law. L'abonnement est gratuit. Vous n'avez qu'à communiquer avec l'Institut (courrier électronique : [institut@ustboniface.mb.ca](mailto:institut@ustboniface.mb.ca)).

## **UNE TABLE À PARTAGER UN AVENIR À ASSURER**

La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises et l'Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada demandent aux femmes âgées de 50 ans et plus de participer à un **sondage** qui leur permettra d'unir leurs forces. Renseignements : communiquez avec la **FNFCF** en composant le 613-241-3500 ou par télécopieur

au 613-241-6679 ou par courriel au [fnfcf@franco.ca](mailto:fnfcf@franco.ca).

### **PROFIL D'UN MEMBRE**

**Pierre E. GIONET** — Diplômé de l'École de droit et de la Faculté d'éducation de l'Université de Moncton et récipiendaire de nombreuses bourses de mérite, Pierre Gionet est très bien connu dans la Péninsule acadienne. Il occupe depuis le mois d'avril de cette année le poste de procureur de la Couronne à Tracadie-Sheila. Il accède à ce poste après quatre ans de pratique chez Godin, Lizotte, Robichaud, Guignard de Shippagan, au N.-B.

Pendant ses études à l'Université de Moncton, Pierre Gionet a su se partager entre les études et les activités para-académiques. En 1994, il représentait la population étudiante de l'École de droit auprès de la F.É.É.C.U.M.; il a été membre de l'équipe de hockey de l'École de droit de 1992 à 1995; il participait, en 1993, au comité de recrutement de l'École de droit, assistait aux Conférences des universités canadiennes sur la Constitution et participait aux Jeux-ridiques à Sherbrooke.

Actif tant sur le plan professionnel que communautaire, Pierre Gionet a occupé de 1998 à avril 2000 le poste de vice-président de l'AJEFNB. Son professionnalisme et son dévouement à la tâche ne sont pas passés inaperçus. Il est actuellement membre du conseil d'administration des Jeunes entrepreneurs de la Péninsule acadienne. Pendant ses moments libres, Pierre Gionet s'exerce au golf (il est vice-président des joueurs du Club de golf de Pokemouche), au badminton et au tennis. Il est marié à Diane Basque depuis mars dernier. Tous nos voeux de succès !

---

**Le Bref** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Luc Desjardins
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton (NB) E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	<a href="mailto:ajefnb@umoncton.ca">ajefnb@umoncton.ca</a>

---



### *Le Symposium aura lieu en mars 2001*

#### **LE SYMPOSIUM SUR L'ÉGALITÉ LINGUISTIQUE**

Le *Symposium sur l'égalité linguistique* aura lieu les **16, 17 et 18 mars prochains, à Moncton**. Rappelons que ce *Symposium* vise à réunir les organismes et intervenants concernés afin d'étudier le régime d'égalité linguistique du N.-B. à la lumière de la jurisprudence récente de la Cour suprême du Canada. Les principaux secteurs d'intérêt sont les secteurs juridique, politique, privé, syndical, public, de la santé, de la jeunesse et des municipalités.

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **25 novembre** prochain, à Moncton. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à nous en faire part **avant** la réunion.

#### **RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA JUSTICE**

C'est en août dernier qu'avait lieu une rencontre avec le ministre de la Justice, **l'hon. Bradley Green**, et son sous-ministre, Roger Bilodeau. Ont représenté le Conseil d'administration : Luc Desjardins, Charles Gervais et Serge Rousselle. Les discussions ont porté sur les principaux dossiers de revendication sur lesquels se penche

actuellement l'Association. Le ministre a démontré une ouverture d'esprit pendant la rencontre.

#### **DOSSIERS DE REVENDICATION**

**Éducation** — Une nouvelle *Loi sur l'éducation* est prévue pour l'automne. C'est un dossier à suivre.

**Magistrature** — C'est l'été dernier que l'AJEFNB apprenait que le **juge Alexandre Deschênes**, de Bathurst, avait été nommé à la Cour d'appel du N.-B. L'Association continue à encourager le gouvernement fédéral à nommer à la Cour d'appel des personnes aptes à entendre les causes dans les deux langues officielles.

**Services en français de la Gendarmerie Royale du Canada au Nouveau-Brunswick** — Le Commissariat aux langues officielles déposait au printemps dernier son rapport final qui confirme la violation des droits linguistiques des francophones de la province. L'Association attend toujours de voir quels correctifs seront apportés par la GRC. C'est un dossier à suivre.

**Incarcération** — L'Association a procédé à une étude approfondie de la situation des femmes francophones incarcérées à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Un rapport lui a été remis et elle s'est rendue compte que la situation à Saint-

Jean demeure insatisfaisante. Les services offerts en français sont quasi-inexistants. Le ministre responsable a été saisi du problème. C'est un dossier à suivre.

### **SERVICES JURIDIQUES**

**Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées** — Des exemplaires sont encore disponibles. Nous vous rappelons que cette édition est entièrement bilingue et comprend le texte intégral des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, au 1er février 2000. Pour vous procurer un exemplaire, communiquez avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151.

**Recueil d'actes juridiques** — La production du 6e tome de la collection *Recueil*, sur le **droit des affaires**, achève. Les membres recevront gratuitement, sous forme électronique, ce tome aussitôt qu'il sera prêt pour diffusion. L'Association produira un nouveau CD-ROM qui comprendra les six tomes faisant partie de la collection du *Recueil d'actes juridiques*.

### **DÉJEUNER-CAUSERIE**

Le prochain déjeuner-causerie de l'AJEFNB, organisé conjointement avec l'Association du Barreau canadien - section N.-B. aura lieu le **20 octobre prochain**, à l'École de droit de l'Université de Moncton, à compter de **12 h**. Trois conférences figurent au menu et seront présentées par Luc Morin, comptable agréé et fiscaliste chez *LeBlanc Nadeau Bujold* d'Edmundston, Micheline Doiron, avocate praticienne et fiscaliste chez *Stewart McKelvey Stirling Scales* de Moncton et Martin Lamoureux, professeur en fiscalité à l'École de droit de l'Université de Moncton. Les discussions porteront sur les aspects fiscaux d'une constitution en société d'un bureau d'avocats et de la planification successorale.

### **PROGRAMME CANADIEN PRO BONO**

Depuis septembre 2000, les étudiants de l'École de droit de l'Université de Moncton ont maintenant l'occasion de faire du travail bénévole de nature juridique dans la communauté. Le programme permet de jumeler les étudiants intéressés à des organismes voués à la promotion de l'intérêt public, sous la supervision d'un avocat bénévole qui agit en tant que mentor. Renseignements : Dominik Viel-LeBlanc ou André Daigle au 858-4874 ou par courriel au [probono@umoncton.ca](mailto:probono@umoncton.ca).

### **MAÎTRISE EN DROIT**

L'École de droit de l'Université de Moncton offrira bientôt une maîtrise générale en common law (LL.M.) en français. Le nouveau programme s'adresse aux personnes qui ont obtenu un diplôme en droit d'une université canadienne et aux étudiantes et étudiants internationaux francophones.

### **NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION**

C'est en septembre dernier que Me Basile Chiasson fut élu pour un troisième mandat consécutif à la présidence de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law. Nos félicitations les plus sincères !

### **APPEL D'OFFRES**

**Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse** — L'AJEFNÉ est à la recherche d'une personne pour rédiger un mémoire à propos d'une loi sur les services en français dans cette province. Le document de recherche servira comme outil de revendication auprès du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse. Renseignements : Linda Titus, directrice générale, au 902-433-0065 poste 230. Date limite pour les soumissions : le 27 octobre 2000.

### **À LA RECHERCHE DE LIVRES USAGÉS**

Le Centre international de ressources juridiques (CIRJ), organisme à but non lucratif oeuvrant en faveur du respect des droits de la personne, de la justice et de la paix au Canada et à l'étranger est à la recherche de livres de droit. Son but est de les acheminer aux bibliothèques de diverses universités en Haïti et en Afrique francophone afin de promouvoir un plus grand accès aux connaissances juridiques. Communiquer avec Chantal Laforest au 514-847-8878 ou par courriel à [chantal.laforest@cirj.org](mailto:chantal.laforest@cirj.org).

### ***L'ASSOCIATION PERD UN AMI***

Le décès de **Me Fernard J. Landry** en juillet dernier a fort attristé l'AJEFNB. « Me Landry a été un moteur dans l'expansion de la pratique du droit en langue française dans la province », affirme notre président, Me Luc Desjardins. L'Association lui décernait, en 1995, le prix de *Juriste de l'année* pour sa contribution exceptionnelle à l'avancement de la pratique du droit en français au N.-B. Il a toujours appuyé l'AJEFNB dans ses objectifs de promouvoir et de mettre à la disposition du public des services juridiques français au N.-B. L'Association offre ses plus sincères condoléances à l'épouse et à la famille de Me Landry.

---

***Le Bref*** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

*Président*      Luc Desjardins

*Adresse*        AJEFNB  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton (NB) E1A 3E9

*Téléphone*      (506) 853-4151  
*Télécopieur*    (506) 853-4152  
*Courriel*        [ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca)

---

---

**L'AJEFNB VOUS SOUHAITE UNE  
EXCELLENTE NOUVELLE ANNÉE !**

**MOT DU PRÉSIDENT**

L'année 2001 sera fébrile pour notre association. Dès janvier, nous interviendrons en Cour d'appel dans l'affaire *Charlebois* qui pose la question des obligations linguistiques des municipalités de la province. Puis les 16 et 17 mars 2001 se tiendra un important Symposium sur l'égalité linguistique. Et c'est sans compter nos activités de revendication (les services de la GRC, les centres correctionnels, les décisions judiciaires, Services Nouveau-Brunswick), nos publications (*Guide juridique, Formulaire de procédure, Recueil d'actes juridiques, site Web*) et notre participation au Forum de concertation des organismes acadiens.

Votre appui en tant que membre rend nos interventions plus crédibles et, partant, plus faciles. Je formule pour la Nouvelle Année le vœu qu'un nombre encore plus grand de juristes joignent activement nos rangs afin que nous progressions plus rapidement vers cette égalité linguistique réelle que nous poursuivons pour le bien de la société toute entière.

**SYMPOSIUM SUR L'ÉGALITÉ  
LINGUISTIQUE**

**Vers l'adoption d'un code des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick** – Le

*Symposium sur l'égalité linguistique* aura lieu les **16 et 17 mars prochain, à Moncton, à l'hôtel Delta Beauséjour**. L'AJEFNB organise ce symposium afin de sensibiliser la population acadienne au besoin d'un code des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Le Symposium regroupera de nombreux participants des secteurs hospitalier, municipal, public, privé, syndical et juridique.

Le Symposium débutera le vendredi soir, le 16 mars 2001, avec un **panel** composé de Me Michel DOUCET, Mme Irène GRANT-GUÉRETTE et Mme Jeanne RENAULT, qui présenteront un bilan de trente années de bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick.

Les **ateliers sectoriels** du samedi avant-midi, qui se dérouleront de façon simultanée, permettront de discuter des enjeux et des défis que suscite le contenu du code des droits linguistiques, son adoption éventuelle et les conséquences de son application notamment dans les milieux de la santé et des affaires municipales ainsi que dans les secteurs privé et public. Agiront à titre de personnes-ressources Me Louise AUCOIN (secteur municipal), Me Pierre FOUCHER (secteur santé), Me Serge ROUSSELLE (secteur public) et Me Pierre ARSENAULT (secteur privé). Durant le premier bloc d'ateliers en matinée, la personne-ressource présentera brièvement les dispositions du Code

qui se rapportent au secteur particulier de l'atelier. Chaque panéliste aura par la suite 15 minutes pour faire sa communication, laquelle portera sur les enjeux relatifs à son secteur. Par la suite, deux ou trois commentateurs ou commentatrices auront 5 minutes chacun pour réagir.

Le conférencier lors du déjeuner, **l'honorable Michel BASTARACHE**, juge à la Cour suprême du Canada, soulignera l'importance des mécanismes de contrôle au sein des régimes d'égalité linguistique.

Le samedi après-midi, un **panel** composé des présidents de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et de l'AJEFNB discutera des éléments d'un plan d'action visant l'adoption d'un code des droits linguistiques au N.-B. Le Symposium se terminera par un banquet le samedi soir.

Les **droits d'inscription** sont de 50 \$ tout compris — ce droit couvre la documentation, la réception, les rafraîchissements lors des pauses, le repas du midi, le banquet et les taxes. Pour les participants et participantes qui ne comptent pas assister au banquet, les droits d'inscription se chiffrent à 15 \$. Pour les personnes non inscrites au Symposium, l'entrée au banquet sera 40 \$. L'entrée simple aux séances est gratuite pour la population étudiante. Veuillez noter que la date limite d'inscription pour le **banquet** est le 12 mars 2001. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Web de l'AJEFNB ou au bureau de l'Association.

Un **bloc de chambres** a été retenu jusqu'au **10 février 2001** à l'**hôtel Delta Beauséjour**, 750, rue Main, au tarif de 105 \$ (taxes en sus). Pour faire vos réservations, vous pouvez appeler directement à l'hôtel au **1-800-854-4344** en précisant le groupe « **AJEFNB** ».

Pour le **programme préliminaire**, ou pour vous **inscrire**, ou encore pour consulter le **texte du projet du code** qui sera étudié au Symposium, nous vous invitons à consulter le site Web de l'AJEFNB ([www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)) ou à communiquer avec nous en composant le 506-853-4151 (téléphone) ou le 506-853-4152 (télécopieur).

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration compte un nouveau membre — Elena **BOSI** (région *Fredericton*) remplace maintenant Nathalie **THIBAUT**, qui a dû démissionner. Louis-Philippe **DENIS** (région *Fundy*) n'est également plus membre du Conseil. Ce poste demeure vacant. Nous en profitons pour les remercier sincèrement pour leur contribution.

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **17 février** prochain, à Moncton. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à nous en faire part **avant** la réunion.

### **DOSSIERS DE REVENDICATION**

**Éducation** — Une nouvelle *Loi sur l'éducation* est prévue très prochainement. L'Association se penchera sur ce document pour en vérifier la conformité avec l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

**Immobilier** — Plusieurs comtés dans la province ont connu, au cours des derniers mois, l'implantation d'un nouveau système d'enregistrement des biens fonciers. Des adjudicateurs sont nommés ponctuellement par Services Nouveau-Brunswick pour régler certaines ambiguïtés possibles lors d'une recherche de titre. L'Association a été informée par certains membres que plusieurs des adjudicateurs nommés sont unilingues anglophones dans des régions majoritairement francophones, comme par exemple dans le comté de Restigouche. On nous dit que la situation sera

corrigée très prochainement... Toutefois, de graves problèmes se présentent lors des séances d'apprentissage — un manuel d'utilisation qui n'est disponible qu'en anglais est remis aux praticiens et aux praticiennes. Également, au moment de l'enregistrement même des biens fonciers par internet, la touche *Aide* fournit des renseignements, encore une fois, en anglais seulement. L'AJEFNB compte porter plainte auprès de Services Nouveau-Brunswick.

### **Services en français de la Gendarmerie Royale du Canada au Nouveau-Brunswick**

— L'AJEFNB déplore le fait que la Division J de la GRC, qui est responsable de la gestion des services policiers de la compétence de la GRC dans la province, a décidé de maintenir sa position et d'abaisser les exigences linguistiques de leurs agents au Nouveau-Brunswick et ce, malgré le rapport de la Commissaire aux langues officielles. Le ministre responsable de la Sécurité publique au N.-B., l'hon. Milton SHERWOOD, a été saisi des préoccupations de l'AJEFNB à cet égard. Une subvention du Programme de contestation judiciaire du Canada a été accordée à la Société des Acadiens et Acadiennes du N.-B. afin qu'elle puisse présenter sa cause devant la Cour fédérale. Nous suivrons le dossier de près.

## **SERVICES JURIDIQUES**

**Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées** — Des exemplaires de cet important ouvrage sont encore disponibles. Cette édition entièrement **bilingue** comprend le texte intégral des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, au 1er février 2000. Pour vous en procurer un exemplaire, communiquez avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151 (téléphone) ou le 506-853-4152 (télécopieur).

**Recueil d'actes juridiques** — La production du 6e tome de la collection *Recueil*, sur le **droit des affaires**, achève. Les membres de l'AJEFNB recevront ce tome gratuitement, sous format électronique, aussitôt qu'il sera prêt pour

diffusion. L'Association produira aussi un nouveau CD-ROM qui comprendra les six tomes faisant partie de la collection du *Recueil d'actes juridiques*.

### **Formulaire de procédure du Nouveau-Brunswick / New Brunswick Court Forms — Premier supplément**

— L'Association apprenait en novembre dernier que sa demande de subvention pour ce projet avait été approuvée, dans le cadre d'une entente entre Justice Canada et Patrimoine canadien. L'Association compte publier un premier fascicule supplémentaire au *Formulaire de procédure*, qui compte déjà deux grands tomes. Ce fascicule sera consacré aux instances intentées en matière familiale. Les travaux débiteront dans les prochaines semaines.

**Guide juridique** — De nombreux exemplaires de notre *Guide* furent distribués à la suite de chroniques parues dans le journal *L'Acadie Nouvelle*. Toute personne peut communiquer avec l'Association pour en obtenir un exemplaire. C'est gratuit !

**Déjeuner-causerie** — Deux des présentations faites au déjeuner-causerie du 20 octobre dernier peuvent maintenant être consultées en visitant le site Web de l'Association ([www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)) sous *Nouveautés*. Rappelons que les discussions ont porté sur les aspects fiscaux d'une constitution en société d'un bureau d'avocats et de la planification successorale.

## **RECRUTEMENT**

**Il n'est jamais trop tard pour adhérer à l'AJEFNB !** Si vous êtes de ces personnes qui n'ont pas encore rempli leur formulaire d'adhésion pour 2001, nous vous invitons à le faire dès aujourd'hui. L'Association a besoin de votre appui pour mener à terme ses projets et pour continuer à œuvrer à l'avancement de la pratique du droit en français au N.-B. Vous n'avez qu'à communiquer avec l'AJEFNB pour obtenir un

formulaire ou visiter notre site Web ([www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)).

### **SEMAINE CARRIÈRE**

Les finissants et les finissantes 2001 de l'École de droit de l'Université de Moncton organisent une semaine carrière qui aura lieu dans la semaine du **18 au 26 janvier 2001**. Les étudiants et étudiantes sont à la recherche de lieux où effectuer un stage pratique. **Renseignements** : Natalie LeBlanc au 506-858-3722.

### **JURICOURRIELS**

L'Institut Joseph-Dubuc continue à offrir, encore cette année, une série de *points de langue* par courrier électronique. Ces *juricourriels* ont pour but de sensibiliser les juristes d'expression française aux difficultés ou subtilités du français juridique dans un contexte de common law. Rappelons que l'abonnement est gratuit. Il suffit d'envoyer un courriel à l'Institut ([institut@ust.boniface.mb.ca](mailto:institut@ust.boniface.mb.ca)).

### **LES RENDEZ-VOUS DE LA FRANCOPHONIE**

Vous êtes invités à participer aux Rendez-vous de la Francophonie ! Pour une troisième année consécutive, les Rendez-vous de la Francophonie invitent les communautés francophones de partout au pays et d'un océan à l'autre à promouvoir leur **vitalité**. Les Rendez-vous ont comme mission de souligner de façon toute spéciale l'importante contribution des communautés francophones à l'édification du pays et leur apport précieux à la richesse culturelle qu'est la nôtre. **Renseignements** : 1-877-397-2626 ou le site Web ([www.rendezvousfrancophonie.com](http://www.rendezvousfrancophonie.com)).

### **PROFIL D'UN MEMBRE**

**André LUPIEN** — Notre profession a la chance de compter parmi ses membres des personnes qui se distinguent de par leur polyvalence, leur

originalité, leur passion ou leur dévouement. Il arrive même que toutes ces qualités soient réunies dans le même individu; c'est très certainement le cas de notre confrère André Lupien, qui lui-même se définit comme « un travailleur social dans l'âme, ayant beaucoup aimé l'enseignement et adoré l'étude du droit ».

André vient de prendre sa retraite, au bout de 22 ans de « pratique notariale de village » en plein cœur de Moncton, sur le chemin Mountain, à deux pas de Radio-Canada, n'hésitant pas, à l'instar du médecin de campagne d'antan, de visiter ses clients à domicile.

Natif de Hull et titulaire d'un baccalauréat ès Arts de l'Université Laval, André aurait très bien pu faire carrière au Québec, soit comme travailleur social, étant titulaire d'une maîtrise en Service social de l'Université d'Ottawa et ayant travaillé quelques années dans ce domaine à Hull et à Toronto, soit comme enseignant, profession qu'il a exercée pendant quatre ans, d'abord à Ville de Laval, puis sur une base militaire canadienne en Allemagne. Mais, heureusement pour nous, c'est en Acadie qu'il passera la majeure partie de sa vie, d'abord à titre de professeur au département de service social de l'Université de Moncton, puis, ayant obtenu son baccalauréat en Droit de l'université du Nouveau-Brunswick, comme avocat.

Son engagement professionnel à l'endroit du service social et de la médiation familiale a été exemplaire, ayant été président de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick et de Médiation familiale Nouveau-Brunswick, et membre du conseil de l'Association canadienne des travailleurs sociaux, de l'Association canadienne de la santé mentale, division du Nouveau-Brunswick, et de Médiation familiale Canada. Aussi n'est-ce pas étonnant qu'il a été invité à plusieurs reprises par l'université et le barreau à donner des cours et des conférences sur le droit familial et la médiation.

Il a aussi joué un rôle important dans la francisation des services juridiques dans la province, en participant notamment à l'élaboration de notre *Recueil d'actes juridiques* et à la mise au point de formulaires bilingues à l'usage des agents immobiliers. André trouve que trop de francophones considèrent l'usage de leur langue comme un privilège. Il ne comprend pas, ainsi, pourquoi on devrait demander à ses clients dans quelle langue ils souhaitent que les documents soient rédigés. Pour sa part, il a toujours eu pour pratique de rédiger automatiquement dans la langue d'usage des clients, sans leur poser cette question.

Notre profession et la société lui doivent beaucoup. Nous lui souhaitons une douce et satisfaisante retraite bien méritée.

---

***Le Bref*** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

*Président*      Luc Desjardins

*Adresse*        AJEFNB  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton (NB) E1A 3E9

*Téléphone*      (506) 853-4151

*Télécopieur*    (506) 853-4152

*Courriel*        ajefnb@umoncton.ca

---